

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2025-07-04-06**

Date de convocation : 21 mars 2025

Date d'affichage : 09 avril 2025

CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA VILLE DE VERSAILLES, VERSAILLES GRAND PARC ET LA VILLE DE NOISY-LE-ROI DU SERVICE COMMUN EN MATIERE D'INTERVENTIONS DE PROXIMITE SUR LES AVALOIRS – 2022/2026

Nombre d'élus : 27

Présents : 21

Représentés : 4

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Géraldine LARDENNOIS, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Cyrille FREMINET, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jérôme DUVERNOY, Sylvie HAUFF, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Salvador-Jean LUDENA, Pauline LACLEF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 4

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Marc TIMSIT a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Dominique JAILLON a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Michel BOISRAME a donné pouvoir à Magali PRADEL

Absent : 2

Frédéric RAVEAU

Audrey de FORNEL

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-4-2 à L.5211-4-3 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 61 et suivants ;

VU la délibération n°2019.09.12.05 de la commune de Noisy-le-Roi du 9 décembre 2019 portant clôture du budget annexe d'assainissement au 31 décembre 2019 ;

VU la délibération n°D.2023.06.7 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2023 portant mutualisation de service entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et certaines de ses communes membres ;

VU la délibération n°D.2023.06.46 du Conseil municipal de Versailles du 9 juin 2023 portant sur la mutualisation de services entre la ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ainsi qu'avec certaines de ses communes membres ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU l'avis de la commission finances du 13 mars 2025 ;

CONSIDERANT que pour une meilleure action du service public d'assainissement sur le territoire de Noisy-le-Roi et notamment dans le suivi des interventions de proximité des avaloirs, il est opportun de mutualiser le directeur des services techniques ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** l'adhésion de la ville de Noisy-le-Roi au service commun en matière d'intervention de proximité sur les avaloirs.
- 2) **APPROUVE** la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la ville de Versailles et la ville de Noisy-le-Roi.
- 3) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.
- 4) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 7 avril 2025



Le Maire
Marc TOURELLE